

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation
Type de locaux
Propriétaire
Responsable des travaux
Carte ID
Date du contrôle
Type du contrôle
Agent visiteur

Floquette 9
5060 velaine-sur-Sambre
unité d'habitation (maison)
Petricone
non communiqué
non communiqué
28/07/2017
visite périodique (Art. 271) -
dans le cadre d'une vente
(installation électrique d'après
le 01/10/81)
Mathieu Laixhay

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS	Type de raccordement	
Code EAN	non communiqué	Câble compteur - tableau	VFVB 4 x 10 mm ²
Numéro du compteur	64333241	Tension nominale de service	3x230V - AC
Index jour / nuit	/	Courant nominal de la protection de branchement	25A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	pas OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	2
--	--------	---------------------------	---	---------------------------	---

Circuit(s)			
Protection			
Section (mm ²)			
Conclusion			
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	0,7
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	19	Dispositif différentiel "sdb"	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	sans objet	Raccordement	sans objet
Test de continuité	concluant	Eclairage/machines	OK
Contrôle boucle de défaut	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Protection contre les contacts directs	OK

Conclusion : NON CONFORME



A la date du **28/07/2017**, l'installation électrique de "Floquette 9 - 5060 velaine-sur-Sambre" n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une revisite de contrôle est à exécuter par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent



Signature du propriétaire



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be

Contrôle de l'installation photovoltaïque

- Le dossier administratif de l'installation photovoltaïque comprend : **les notices d'utilisation de l'installation - les consignes de sécurité relative à l'installation - les consignes de sécurité relative à l'installation qui ne sont pas jointes au dossier mais disponible sur place**
- Nombre de panneaux solaires photovoltaïques : **20**
- Puissance de crête totale des panneaux solaires photovoltaïques (Wc) : **4000**
- Nombre d'onduleurs : **2**
- Caractéristiques onduleur (type, numéro de série, Pac max) : **SB1200;2002072954;1200W**
- Caractéristiques onduleur (type, numéro de série, Pac max) : **SB3000 HF-30;2120131813;3000W**
- Adéquation panneaux photovoltaïques - onduleur(s) / Tension - courant : **OK**
- Correspondance installation électrique, schémas et plans : **pas OK**
- Raccordement compteur d'énergie verte : **OK**
- Matériel et mesures de protection appropriés aux influences externes : **OK**
- Présence en tête d'installation dispositif différentiel-résiduel de $I\Delta \leq 300\text{mA}$: **OK**
- Présence en tête de l'installation photovoltaïque d'un dispositif différentiel de type A et de $I_n = 40\text{A}$: **OK**
- Protection contacts directs et indirects : **OK**
- La protection contre les surintensités : **OK**
- Choix des dispositifs de protection et de surveillance : **OK**
- Présence et placement de dispositifs adaptés de sectionnement et de commande : **OK**
- Repérage des conducteurs DC et des conducteurs AC : **OK**
- Identification des circuits, des dispositifs de protection contre les surintensités, des interrupteurs, bornes,... : **OK**
- Connexions des conducteurs : **OK**
- Mise à la terre du cadre métallique des modules et leurs structures : **OK**
- Accès équipements : **OK**
- Placement des panneaux d'avertissement, des dangers et des indications "Ne pas déconnecter en charge" et "Installation électrique toujours sous tension" : **OK**
- Absence de dommages visibles : **OK**
- Continuité PE : **OK**
- Résistance d'isolement de la partie AC (M Ω) : **23**
- Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) : **19**
- Test des dispositifs différentiels : **OK**
- Déclenchement des dispositifs différentiels via la création d'un courant de défaut : **OK**
- Protection contacts indirects par coupure automatique de l'alimentation : **OK**
- Sectionnement automatique par manque de tension du réseau en moins de 5 secondes : **OK**
- La production photovoltaïque ne réalimente pas le réseau tant que la tension de ce dernier ne réapparaît pas : **OK**
- L'installation photovoltaïque domestique à basse tension de puissance $\leq 10\text{ kVA AC}$ est, selon le RGIE et les notes du Ministère ayant l'énergie dans ses attributions : **pas conforme**
- Numéro de série du compteur de production 1 : **BL33401230011**
- Index du compteur de production 1 : **25965**

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be

Remarques

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme?

1

Lisez attentivement ce
procès-verbal

2

Réalisez les travaux de mise en
conformité

3

Faites reconstruire l'installation

4

Certinergie est à votre service
pour effectuer ce contrôle

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be



Autre(s)

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be